



Bulletin de la Section Départementale de Seine-Saint-Denis du SNU.ipp



Syndicat National Unitaire Instituteurs
Professeurs des écoles - P.E.G.C.

Bulletin n°562 de Mars 2009
ISSN : 1250-3509

CGT, CFDT, CFE-CGC, CFTC, Solidaires, UNSA, FO
FSU : SNU.ipp, SNES, SNEP, SNESup, SNUEP,
SNPI, SNUPDEN, SNASUB, ...

Nouvelle journée d'action interprofessionnelle

Jeudi 19 mars 2009

(voir communiqué p. 4)

Page 8 :
*Mobilisation
dans les IUFM.*

Pages intérieures :
*Consultation
sur la poursuite de
l'action
«Gel des Aides
Personnalisées»
(avant le 10 mars)*

Sommaire :

- p.1 : Journée d'action interprofessionnelle du 19/03/09.
- p.2 et 3 : Aides personnalisées.
- p.4 :
Communiqué commun.
Les enjeux : le gel des aides personnalisées.
- p.5 à 7 : Les élus vous informent :
 - Mouvement 2009.
 - CAPD du 09/02/08...
- p.8 : Mobilisation dans les IUFM.

Développement des services publics. Maintien des postes de l'Education Nationale !

La politique gouvernementale en matière de services publics et en particulier de service public d'éducation ne correspond aux attentes ni de la population ni des enseignants.

La révision générale des politiques publiques (RGPP) a pour but de réduire le nombre de postes de fonctionnaires, d'instaurer la mobilité, la flexibilité et la précarité en changeant le statut.

Les 6000 postes en moins annoncés pour le budget 2009 confirment notre analyse des réformes en cours. Quels que soient les sujets concernés l'objectif est le même : réduction de la dépense de l'Etat et marchandisation des services publics.

Qu'il s'agisse de la suppression des Rased, de la scolarisation en maternelle, du recrutement, de la formation, de l'avenir des IUFM ou des salaires, les choix budgétaires se font au détriment du service public et conduisent à la privatisation du système et à une gestion managériale des personnels.

Le soutien des parents d'élèves et plus largement de l'opinion publique dans cette période, la réussite des dernières grèves montrent la force du mouvement dans les écoles.

Le SNUipp appelle à développer et renforcer les différentes actions et se félicite de la perspective d'une nouvelle journée d'action nationale interprofessionnelle unitaire.

Aides personnalisées

Poursuite de l'action, ouverture de négociations ? Consultation de la profession



La situation change et nous amène à consulter la profession :

Lundi 9 février, l'Inspecteur d'Académie de Seine-Saint-Denis a annoncé en CAPD qu'il voulait rencontrer tous les syndicats pour discuter de la «sortie du gel des aides personnalisées».

Pourquoi avons-nous appelé au gel des aides personnalisées ?

Aujourd'hui 2651 enseignants du département se sont engagés à geler les Aides Personnalisées. Ils refusent de se rendre complices de la disparition des RASED et ils considèrent que ce dispositif ne répondra pas à la grande difficulté scolaire de certains élèves.

Ils revendiquent la création de postes supplémentaires pour travailler en petits groupes pendant le temps de classe, et le développement de tous les postes de réseaux. Seuls des maîtres spécialisés formés et travaillant en réseaux sont réellement à même d'aider ceux de nos élèves qui sont en grande difficulté.

L'aide personnalisée alourdit la journée pour des élèves alors peu disponibles et devient donc inefficace. Sans parler des difficultés d'organisation et de fonctionnement avec la multiplicité des emplois du temps des uns et des autres.

Pourquoi continuer ?

Le Ministère est passé de 3000 fermetures «sèches» en RASED à 1500. Cette première avancée s'accompagne de l'annonce de la non poursuite de cette politique dans les années à venir.

Face au maintien de la fermeture de 1500 postes de Rased, le SNUipp appelle les collègues à poursuivre le gel des AP.

Nous montrons ainsi notre détermination à défendre les postes de RASED, nous maintenons la pression sur le Ministère et nous continuons les expériences menées.

L'utilisation de ce temps en concertation par les enseignants prouve le bien-fondé de cette revendication que nous portons depuis de nombreuses années, pour améliorer la qualité des enseignements et les échanges entre les différents acteurs du système.

Le SNUipp demande au ministère la mise à

L'action intersyndicale menée dans le département nous a conduit à rencontrer l'Inspecteur d'Académie pour lui montrer (sans lui remettre) les motions des conseils de maîtres qui gèlent les AP et utilisent ce temps pour des concertations.

Lors de cette entrevue, l'Inspecteur d'Académie nous a réaffirmé sa volonté de ne pas sanctionner les collègues mobilisés dans cette action, et de poursuivre une «démarche d'ouverture». A ce jour, aucun collègue n'a subi de sanction. La discussion avec l'Inspecteur d'Académie semble pouvoir commencer.

Le gel des Aides Personnalisées permet de dégager un temps que les équipes utilisent dans l'intérêt de l'école (voir ci-contre et page 4).

plat des mesures prises, incluant le traitement de la difficulté scolaire et la question des rythmes de l'enfant, s'appuyant sur un véritable bilan de l'ensemble du dispositif. Il demande l'ouverture de négociations.

L'école publique a besoin de sérénité et de dialogue. Au SNUipp nous sommes prêts au dialogue et à la négociation et nous appelons les collègues à tenir bon pour que le rapport de forces nous permette de gagner du temps de concertation, des maîtres supplémentaires et le retour des postes de RASED.

Comment geler l'aide personnalisée ? Différentes stratégies :

Soit en temps de concertation :

- entre enseignants : c'est l'occasion de mise en commun de stratégies, de dispositifs, d'expériences, de pratiques pour aider les élèves dans leurs apprentissages.
- pour avoir des temps de rencontres avec les parents et les autres professionnels qui suivent les élèves.
- pour avoir des temps de formation à l'aide d'outils pédagogiques et d'interventions de formateurs.

Soit en expérimentations nouvelles :

Certaines équipes choisissent de prendre en charge tous les élèves en petits groupes permettant des activités différentes de celles menées en groupe classe. Activités qui peuvent aller des Arts plastiques ou autres activités culturelles, aux jeux de stratégies en passant par des jeux de langage ou des expériences de collaboration entre élèves...

Pourquoi du temps de concertation ?

Le Snuipp, depuis l'annonce de la disparition du samedi matin a proposé à la profession de se saisir de ce temps dégagé pour l'utiliser en temps de concertation. C'était le but de la motion «24 +3».

Cette demande n'a pas reçu d'écho auprès du ministre mais de nombreux collègues dans les départements, notamment dans le 93, se sont emparés de cette revendication.

Sur le territoire, l'aménagement de ces 60h a donné lieu à différentes interprétations de la part des recteurs. La quotité concertation-prise en charge des élèves peut aller de : «pas de concertation du tout» à 30 h de concertation. Cela place les enseignants dans des situations inégales d'un département à l'autre.

Dans le rectorat de Créteil, il nous a été imposé «54 h + 6 h», sans concertation avec les personnels ni avec les collectivités locales (utilisation des locaux).

La première période montre les limites et les difficultés du dispositif ainsi que son efficacité limitée aux enfants en difficulté passagère.

L'action de gel des AP, très suivie dans le département, doit donner lieu à l'obtention d'ouverture de négociations avec l'inspecteur et le recteur sur le temps de concertation.

Consultation

Ecole.....

Commune.....

1) Le SNU.ipp doit accepter de discuter avec l'Inspecteur d'Académie de la sortie du «gel des aides personnalisées» :

OUI NON

2) Les conditions pour lever le gel des aides personnalisées. Classer dans l'ordre : 1 (plus important) à 6 (moins important) :

Obtenir le retour à 26 h d'enseignement pour tous.

Revenir au samedi matin travaillé.

Refuser de travailler le mercredi matin.

Obtenir une augmentation significative du temps de concertation à la place des 60 h d'aides personnalisées (aller jusqu'à 30 h de concertation, 30 h d'aides personnalisées).

Retour de tous les postes RASED dans les RASED.

Obtenir des maîtres supplémentaires.

Ces réponses sont

individuelles

le résultat d'une discussion dans l'école*.

*Nombre de participants

Retour impératif avant le 10 mars

*A renvoyer à SNU.ipp 93,
Bourse Départementale du Travail
1 place de la Libération 93016 Bobigny cedex*

Communiqué commun des organisations syndicales CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, FO, FSU, SOLIDAIRES, UNSA

L'intervention télévisée du Président de la République a été marquée par la force de la mobilisation du 29 janvier. Cependant les organisations syndicales CFDT, CFTC, CFE-CGC, CGT, FO, FSU, Solidaires, UNSA considèrent que les réponses apportées jusqu'à présent restent loin des attentes et des exigences portées par la mobilisation du 29 janvier et leur déclaration intersyndicale du 5 janvier.

L'annonce d'une réunion des partenaires sociaux le 18 février avec la formulation d'un certain nombre de pistes constitue un élément important. Mais malgré un changement de ton le Président de la République maintient pour l'essentiel ses orientations en matière de politique économique et sociale.

Les organisations syndicales attendent de la réunion du 18 février que le gouvernement apporte des réponses concrètes et engage les discussions nécessaires à l'ensemble des revendications de la déclaration intersyndicale. Elles attendent également que le patronat prenne ses responsabilités.

C'est pourquoi les organisations syndicales estiment indispensable de maintenir la pression dans l'unité d'action. Elles appellent à poursuivre les actions engagées dans les secteurs professionnels et les entreprises et à prendre toutes les initiatives pour construire les mobilisations nécessaires.

Elles décident d'une nouvelle journée d'action interprofessionnelle le 19 mars. Elles se retrouveront le 23 février pour évaluer les résultats de la réunion du 18 février et préciser le sens, le contenu et les modalités de cette journée sur la base de leur déclaration intersyndicale du 5 janvier :

- Donner la priorité au maintien des emplois dans un contexte de crise économique.
- Améliorer le pouvoir d'achat, réduire les inégalités dans les politiques salariales.
- Orienter la relance économique vers l'emploi et le pouvoir d'achat.
- Préserver et améliorer les garanties collectives.
- Réglementer la sphère financière internationale.

Paris, le 9 février 2009

Le gel des aides personnalisées :

une action départementale,
partie prenante
de l'action nationale,
reprise dans plusieurs
départements

Extrait du texte action du SNUipp FSU après le conseil national des 14 et 15 janvier 2009.

Le ministre a tenté sans succès de faire croire que l'aide personnalisée pouvait justifier la disparition progressive des RASED. Les nombreuses initiatives de communication en direction des parents ont permis de contrer son discours.

La mise en place dans la précipitation de cette aide s'est souvent opérée avec des pressions de la hiérarchie. Les premiers bilans que tirent les collègues font apparaître que le travail en petits groupes est positif pour remotiver les élèves en difficulté passagère. Cela légitime la revendication de «plus de maîtres que de classes». Travailler en petits groupes sur le temps de classe, avoir du temps de concertation pour organiser les réponses aux attentes des élèves et à la vie des écoles est nécessaire. Pour le moment les premiers retours de l'enquête montrent que le prix à payer est trop lourd : non respect des rythmes des élèves, réduction à 24 heures d'enseignement, déstabilisation professionnelle s'ajoutant aux interrogations sur la mesure de l'efficacité effective du dispositif, surcharge de travail pour les enseignants au détriment des autres projets de l'école. Nous appelons les collègues à remplir nombreux cette enquête 60 heures mise en ligne sur le site national du SNUipp.

Au cours du second trimestre, la mobilisation des parents, les actions de grève et manifestation, **le blocage des aides personnalisées dans plusieurs départements** et la décision d'ouvrir une nouvelle période d'action nationale de suspension ont pour objectif de créer le rapport de forces qui permettra l'ouverture de négociations.

MOUVEMENT 2009

Le SNU.ipp vous invite tout d'abord à bien prendre connaissance de la circulaire départementale du mouvement sur le site de l'IA. 93. Nous ne pouvons en effet reproduire ou commenter tous les aspects. Vous trouverez ci-joint les nouveautés de la circulaire 2009 et les réponses aux questions les plus fréquemment posées.

Calendrier	
3 MARS 2009	OUVERTURE du serveur sur internet
3 MARS 2009	Date limite de réception par l'inspection académique des premières demandes d'aménagement de service pour raison médicale ou sociale
3 MARS 2009	Date limite de réception par l'inspection académique des demandes de priorité médicale ou sociale
17 MARS 2009 minuit	FERMETURE du serveur sur internet et fin de la saisie des vœux
16 MARS 2009	Date limite de réception par l'inspection académique du bordereau relatif aux points supplémentaires (Cf. 1.2.2)
26 MARS 2009	Date limite de retour à l'inspection académique de l'accusé de réception daté et signé par le candidat accompagné du bordereau mouvement complémentaire.
A PARTIR DU 11 MAI 2009	Affichage du projet : résultats provisoires
18 MAI 2009	Validation du mouvement initial (après CAPD)

Rappel de quelques principes de base

Tout poste est susceptible d'être vacant et peut être demandé.

Si vous devez faire valider des points supplémentaires : n'oubliez pas d'envoyer à l'IA le bordereau «points supplémentaires».

Si vous êtes à titre provisoire vous pouvez faire valoir votre souhait d'être maintenu à titre provisoire dans votre école pour le mouvement complémentaire. Condition : avoir demandé votre école en 1er vœu lors du mouvement initial.

Réunion des personnels de RASED :

*Les conséquences
des fermetures de postes
et des postes surnuméraires.*

1 - L'action

2 - Que faire au mouvement ?

Vendredi 6 mars 2009

à 17 h 30

Bourse Départementale du Travail
1 place de la Libération à Bobigny
(Salle de Commission n°1)

Priorité au mouvement pour les personnels RASED option E

Suite aux fermetures de postes E dans les RASED certains collègues vont être prioritaires pour participer au mouvement 2009. Dans le cadre de la circulaire les collègues prioritaires sont tout d'abord désignés par le service du mouvement de l'Inspection Académique. L'IEN est informé. Ce dernier doit réunir les collègues E et les prévenir du nombre de collègues concernés par une priorité. Lorsque les collègues sont réunis l'IEN doit demander si un ou des collègues veulent bénéficier de la priorité. Si oui les collègues participent alors au mouvement avec une priorité de 30 points pour tout poste E du département (RASED, poste sédentarisé ou poste surnuméraire). En cas de non volontaires ce sont les collègues désignés par l'IA qui devront participer avec une priorité au mouvement. L'IA détermine la priorité dans l'ordre suivant :

- collègues à TP (formation CAPA-SH 2008-2009)
- collègues à TP (certifiés CAPA-SH janvier 2009)
- collègues à TD : l'ancienneté de la nomination à TD dans la circonscription détermine la priorité (de la plus récente à la plus ancienne).

Si un collègue RASED souhaite reprendre une classe banale il bénéficiera d'une bonification de 20 points pour un poste d'adjoint dans la commune.

Priorité pour les adjoints Classe Banale

→ En cas de fermeture(s) de classe banale, le collègue qui quitte l'école sera :

- 1) un collègue volontaire qu'il faut rechercher en conseil des maîtres. S'il y a plusieurs candidats, le plus ancien dans l'école sera retenu. Les collègues concernés sont les adjoints nommés en classe banales mais aussi le collègue sur la décharge totale y compris le maître supplémentaire.
- 2) à défaut :
 - le maître affecté sur poste 1ère affectation,
 - l'enseignant ayant la plus petite ancienneté à

TD dans l'école. En cas de nomination à la même date, c'est le plus petit barème qui sera concerné par la fermeture.

- Direction : Priorité sur une direction dans tout le département uniquement pour obtenir un poste ayant les mêmes avantages (quotité de décharge et bonification indiciaire). 30 points sur tout poste équivalent dans le département.
- Pour les autres postes particuliers se reporter à la circulaire du mouvement.

«Nouveautés» Mouvement 2009

Postes accessibles dès le mouvement initial :

- postes UPI option D
- postes à la MIDAP
- postes de correspondant de formation continue.

Doubles nominations (D.N.)

On est affecté en double-nomination lorsqu'on est titulaire d'un poste définitif sur lequel on n'exerce pas parce qu'on a une D.N. pour exercer à titre provisoire sur un poste particulier (ASH - mission).

Pour ouvrir un maximum de postes susceptibles d'être couverts à titre définitif dès le mouvement initial, l'Inspecteur d'Académie veut réduire le nombre de doubles nominations.

Cas des collègues en double nomination en 2008-2009 : Ils peuvent reconduire une double nomination pour 2009-2010, puis ils perdront à la rentrée 2010 leur poste initial, sauf s'ils décident d'y revenir définitivement. Toutefois, en cas de perte du poste initial suite au maintien en double nomination les intéressés auront une priorité pour retrouver un poste dans leur école ou, à défaut, dans leur commune d'origine.

Volontaires ASH

Dans sa volonté de réduire les double nominations l'IA a décidé, contre l'avis des élus du SNUipp 93, de ne pas nommer des volontaires pour l'ASH (CLIS, SEGPA, RASED E...) si c'est une **première Double Nomination**. Cette restriction ne s'applique pas pour les postes de : référent handicap et C.A.S.

Stagiaires CAPA-SH partant en formation en 2009-2010

Les collègues candidats pour partir en formation doivent postuler dès le mouvement initial sur des postes de l'option choisie.

- 1) soit ils sont retenus et leurs vœux sont validés pour une participation dès l'initial à titre provisoire. Cela entraîne la perte de leur poste à titre définitif dès la 1ère année. En cas de retour dès l'année suivante (abandon de la formation, report ...) nous avons obtenu que les collègues aient une priorité pour obtenir un poste dans les mêmes conditions qu'une fermeture de poste.
- 2) soit ils ne sont pas retenus pour partir en stage. Ces collègues ont la possibilité soit de rayer leurs vœux ASH sur le bordereau de validation soit d'annuler leur participation en barrant tous leurs vœux. Dans tous les cas renvoyez l'accusé de réception.

Des nouveaux postes fléchés T1 dans le bassin 1 :

Afin de stabiliser les nouveaux collègues les postes seront réservés 3 ans dans le bassin 1. Condition : ne pas participer au mouvement.

Postes fléchés T1 dans les bassins 2, 3, 4 :

Les postes sont réservés pour 2 ans.

Collègues D.E.A. :

Les collègues D.E.A. qui postulent pour une direction banale seront inscrits automatiquement sur la liste d'aptitude direction d'école afin de ne pas voir leurs vœux neutralisés lors du mouvement sur ces postes.

Infos CAPD

Exeat/Ineat exceptionnel pour raisons médicales et/ou sociales graves

Les dossiers de demande d'exeat sont arrivés dans les écoles et sont à renvoyer à l'Inspection Académique **avant le 16 mars 2009**.

Dossiers examinés lors de la CAPD du 6 avril 2009.

Exeat/Ineat

Les dossiers de demande d'exeat sont arrivés dans les écoles et sont à renvoyer à l'Inspection Académique **avant le 30 avril 2009**.

Dossiers examinés lors de la CAPD le 2 juin 2009.

Résultats du Mouvement par vos élus du personnel

Début mai, dès le projet de mouvement connu, vous pourrez connaître votre affectation (sous réserve de modification avant la CAPD du 18 mai 2009) :

- **en consultant librement** le site du SNU.ipp 93 à l'aide du code confidentiel* SNU.ipp,
- en téléphonant à la section départementale.

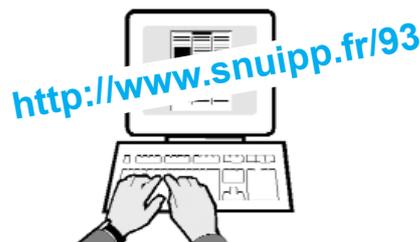
Sur le site du SNU.ipp, chaque collègue pourra connaître :

- son affectation individuelle, son barème,
- le mouvement géographique avec les affectations, par école et par barème.

Par cette démarche, les élus du SNU.ipp 93 privilégient l'information du plus grand nombre dans l'équité et la transparence pour permettre à tous les collègues de vérifier leur barème et aux élus SNU.ipp d'intervenir en cas d'erreur auprès de l'administration avant la CAPD du 18 mai 2009.

Pour le suivi de votre participation au mouvement, n'oubliez pas de nous envoyer la (ou les) copie(s) des documents adressés à l'I.A. : bordereau points supplémentaires, accusé de réception, demande d'aménagement de poste, priorité...

** Le code confidentiel est inscrit sur la carte syndicale du SNU.ipp 93. Les non-syndiqués qui feront la demande recevront un code confidentiel et un bulletin d'adhésion. Nous envoyer un simple mail en précisant nom, prénom, date de naissance et adresse. Après vérification, nous vous communiquerons votre code.*



Intégration des Instituteurs dans le corps des P.E.

Les deux voies d'intégration des instituteurs dans le corps des professeurs d'école, liste d'aptitude et premier concours interne, sont maintenues en 2009 et devraient l'être aussi les années suivantes, mais avec un contingent de places moins important.

Inscription sur la liste d'aptitude pour accéder au corps des P.E.

Important : Pour continuer à bénéficier du droit à la retraite à 55 ans, les instituteurs(trices) doivent avoir effectué 15 ans de services actifs. Nous conseillons de demander à votre gestionnaire une fiche individuelle de synthèse retraçant votre carrière et précisant votre AGS. Les collègues n'ayant pas 15 ans de services actifs au moment de leur intégration dans le corps des PE ne pourront pas partir à la retraite avant 60 ans.

N'hésitez pas à nous contacter pour tout complément d'information et allez voir sur i-prof dans votre déroulement de carrière.

ATTENTION : saisie de la candidature sur i-prof.

Barème : AGS + note x 2 + 3 pts ZEP (3 dernières rentrées en ZEP) + 1 pt pour la direction + 5 pts de diplômes universitaires + 5 pts de diplômes professionnels

Saisie de la candidature : **du 25 février au 25 mars 2009.**

A partir du 27 mars, imprimer l'accusé de réception et le transmettre à son IEN **avant le 31 mars 2009.**

CAPD du 9 février 2009 : Dossiers de 500 points

61 collègues ont déposé une demande de majoration exceptionnelle de 500 points pour les permutations. Seuls les dossiers relevant de la MDPH (collègues en situation de handicap pour eux mêmes, leur conjoint ou un enfant) et les dossiers pour un enfant ayant une maladie très grave ont été retenus par les médecins de l'IA 93.

Comme toutes les situations médicales ou sociales très graves ne peuvent plus bénéficier «des 500

points» l'Inspecteur d'Académie, suite à la demande du SNUipp 93 réunit une CAPD pour toutes ces situations le **lundi 6 avril 2009**. Tous les collègues qui ont déjà fait une demande de 500 points et qui n'ont pas été retenus, ainsi que les nouveaux collègues qui souhaitent un examen de leur situation devront remplir un dossier en joignant les justificatifs médicaux ou sociaux sous pli confidentiel.

Informations pour les PE2 de Livry Gargan

Pour vous aider à choisir les postes, à mieux comprendre le fonctionnement du mouvement :
réunion d'informations syndicales pour les PE2 le

Mercredi 4 mars à l'IUFM de Livry Gargan au grand amphithéâtre, de 8 h 30 à 11 h 30.



8.

Action dans les IUFM :

Les formateurs et les stagiaires PE2 sont dans l'action contre la réforme de la formation des maîtres depuis le début février. Plusieurs débrayages et journées de grève ont eu lieu à Livry Gargan. Les stagiaires de Seine-Saint-Denis étaient particulièrement nombreux à la manifestation nationale du mardi 10 février.

Une nouvelle action est prévue le mercredi 4 mars à 14 h à Beaubourg.

Pour une formation professionnelle universitaire digne de ce nom !

Pour que les étudiants ne soient pas lésés, il est indispensable que :

- la préparation aux concours 2010 soit assurée dans les mêmes conditions que celle du concours 2009, et que les concours soient maintenus sous leur forme actuelle pour la session 2010, de façon à prendre le temps d'élaborer et de mettre en place toutes les formations nécessaires et les maquettes des nouveaux concours.
- le nombre de postes ouverts au concours ne soit pas amputé pour répondre aux besoins : le ministère a annoncé en janvier (!) qu'il n'ouvrira que 6000 postes de professeurs des écoles cette année alors qu'il en avait ouvert 10 000 l'an dernier et il ne remplace pas, loin de là, tous les départs en retraite dans le second degré !
- le nombre de postes ouverts aux concours soit programmé sur cinq ans : les étudiants qui envisagent les métiers de l'enseignement ont besoin de connaître les possibilités de débouchés de ces masters : il est impensable qu'après cinq ans d'études ils découvrent juste avant le concours le nombre de postes ouverts !
- de véritables pré-recrutements soient mis en place et qu'ils permettent de prendre en compte la durée des études, notamment pour la retraite et la carrière.
- les aides financières accordées aux étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement soient suffisantes pour qu'ils puissent se consacrer pleinement à leurs études, attendu que les exigences du master sont telles qu'il est impossible de mener un travail en parallèle.
- les aides financières mises en place devraient prendre en compte l'allongement de la durée des études, en particulier pour les retraites.
- des mesures soient prises pour permettre aux étudiants titulaires d'un master ou ayant déjà tenté les concours de bénéficier d'une préparation aux concours.

→ la place des maîtres formateurs soit confirmée dans le cadre des masters et de l'année de stage.

Le report du premier nouveau concours en 2011 doit permettre d'ouvrir sans attendre des discussions sur l'ensemble des questions concernant la formation et notamment sur :

- l'articulation master-concours (place et contenus des concours, cadrage national des masters).
- les contenus de formation et l'accompagnement des stages pendant le master et après le concours.
- la prise en compte de l'expérience des IUFM et le potentiel de formation qu'ils constituent ; favoriser les coopérations et non les concurrences entre les établissements universitaires concernés.

Sur cette base, la FSU exige qu'une négociation s'ouvre dans des délais très brefs pour une formation universitaire des enseignants qui améliore réellement leur professionnalité.

IMF - DEA

L'actualité concernant la transformation de la formation initiale confirme nos inquiétudes quant à l'avenir des écoles d'application et l'existence des IMF.

Nous sommes dans la période du mouvement départemental et il est nécessaire que chacun puisse prendre les décisions concernant sa carrière.

Aujourd'hui de grands mouvements rassemblant l'ensemble des personnels se construisent pour défendre le service public d'éducation et annuler des réformes imposées par M. Darcos et Mme Péresse.

Afin que nous puissions débattre ensemble de ces transformations et construire l'action syndicale, nous vous invitons à une réunion le

**Jeudi 5 mars 2009 à 17 h
à l'IUFM de Livry Gargan
Petit Amphithéâtre**